

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 13/12/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
- M. RECORS Roger, Maire-adjoint de CESTAS
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. RECORS*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme BRISSON*)
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC (*procuration à M. MAU*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 1^{er} décembre 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 29 novembre 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Délibération n° DE-0054-2023

Rapporteur : **M. DURANT**

Objet : Désignation des représentants des collectivités territoriales au sein des Commissions administratives paritaires (CAP)

Le Président indique aux membres du Conseil d'administration que, selon l'article 5 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, les représentants des collectivités territoriales au sein des CAP placées auprès des centres de gestion sont désignés par les élus locaux membres du conseil d'administration du Centre de Gestion parmi les élus des collectivités affiliées qui n'assurent pas elles-mêmes le fonctionnement d'une CAP.

Tel est le sens de la délibération n° DE-0043-2022 du 26 octobre 2022.

Le Président expose aux membres de l'assemblée qu'il convient d'actualiser la composition existante pour prendre en considération l'indisponibilité de certains membres et garantir, compte tenu des exigences de quorum, la continuité du fonctionnement des instances statutaires placées près le Centre de Gestion notamment en matière disciplinaire.

Dans le cadre des nouvelles désignations envisagées, le Président rappelle qu'il convient de tenir compte des dispositions de l'article L. 262-2 du Code Général de la Fonction Publique qui imposent le respect d'une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe dans le collège des représentants des collectivités territoriales de certaines instances consultatives.

Le Conseil d'administration, après déclarations des membres présents et votes à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉSIGNE :

En qualité de représentants des collectivités territoriales aux CAP placées près le Centre de Gestion :

Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie A	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. Didier MAU	Monsieur Christian DAIRE
M. Marcel DURANT	Mme Marie LARRUE
M. Jérôme PEScina	M. Roger RECORS
Mme Catherine VIANDON	M. Jean MINCOY
Mme Sylvie BRISSON	M. Roger BILLOUX
M. Alain MANO	Mme Christiane BOURSEAU
M. Christophe DUPRAT	M. Claude GANELON
Mme Josiane ZAMBON	Mme Karine PALIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie B	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. Marcel DURANT	M. Christian DAIRE
M. Jérôme PEScina	M. Roger RECORS
Mme Catherine VIANDON	Mme Marie LARRUE
Mme Sylvie BRISSON	M. Jean MINCOY
Mme Christiane BOURSEAU	M. Roger BILLOUX
M. Alain MANO	M. Claude GANELON
M. Christophe DUPRAT	M. Didier MAU
Mme Josiane ZAMBON	Mme Karine PALIN

Pour la Commission Administrative Paritaire de catégorie C	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. Marcel DURANT	M. Christian DAIRE
M. Jérôme PEScina	M. Roger RECORS
Mme Catherine VIANDON	Mme Marie LARRUE
Mme Sylvie BRISSON	M. Jean MINCOY
Mme Christiane BOURSEAU	M. Roger BILLOUX
M. Alain MANO	M. Claude GANELON
M. Christophe DUPRAT	M. Didier MAU
Mme Josiane ZAMBON	Mme Karine PALIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 13 décembre 2023.

Le secrétaire de séance,



Christophe DUPRAT
Maire de SAINT AUBIN DE MEDOC



Le Président,



Didier MAU
*Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE*

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 13 décembre 2023

PUBLIÉE LE : 13 décembre 2023